



## La FPC des médecins libéraux pour l'année 2006

602 formations, pouvant accueillir 28 087 participants, ont été agréées pour un montant total de 26 268 495 €.

Des agréments complémentaires sont attendus au printemps 2006.

En effet, le Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle Conventionnelle (CPN FPC - organe de pilotage de la FPC) a obtenu un premier accord de l'assurance maladie pour un financement à hauteur de 85% du budget de la FPC 2005 (suite à la mise en place d'une convention d'objectifs et de gestion - COG - entre l'Etat et l'assurance maladie).

Le CPN FPC a donc réparti, dans un souci d'équité, les agréments comme suit :

Cible	Nombre de formations		Budget	
Médecins Généralistes	351	58,30 %	11 794 773 €	44,90 %
Médecins Libéraux	201	33,40 %	10 263 800 €	39,07 %
Médecins Spécialistes	50	8,30 %	4 209 922 €	16,03 %
TOTAL	602	100,00 %	26 268 795 €	100,00 %

Il est à noter que le nombre d'associations postulantes est en augmentation, du fait de l'élargissement de la FPC aux médecins spécialistes.

Cependant, toutes les spécialités ne sont pas encore représentées et on espère accueillir de nombreuses associations spécialistes en 2007.

Par ailleurs, un tout nouvel appel à projets portant sur l'informatique et l'évaluation va être lancé dès le début de l'année 2006.

Docteur Henri Piotrot  
Président du CPN FPC

Mise en ligne sur le site [www.ogc.fr](http://www.ogc.fr) : janvier 2006

***Note rectificative, mai 2006 : Les appels d'offres informatique et évaluation n'ont pas pu être lancés en début d'année 2006, ils sont reportés à une date indéterminée.***